

SLO ✓

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18h00.

Présents : 12  
Procuration : 2  
Votants : 14  
Pour : 14 Contre : 0  
Abst./blancs/nuls : 0

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

**Présents :** Mmes et MM. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., GOURSAUD Ch., BEAULIEU C., OZENNE N., ROCHER Ch., GUENE F., TERNET C., ROCHE D., JOULIA G.

**Absents :** Martine COUTANT (excusée), Claire FREMERY (excusée)

Affiché le 24 avril 2025

Madame Claire FREMERY a donné procuration à Monsieur Dominique ROCHE  
Madame Martine COUTANT a donné procuration à Monsieur Christian ROCHER

**OBJET : adhésion service paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un service « Paie à façon » proposé par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente et chargé de réaliser les opérations suivantes :

- La confection de la paie de l'ensemble du personnel et des élus ;
- La transmission par courriel des bulletins de salaires
- Du livre de paie
- Des états des charges diverses
- Du fichier PAYMEN (versement des salaires)
- Des éléments utiles au mandatement
- Des états de fin d'année (rappel : la déclaration annuelle ATIACL à effectuer sur la plate-forme E-services reste à la charge de la collectivité)
- Le transfert des données sociales (N4DS) uniquement pour les agents et intervenants payés sur l'année écoulée (y compris trésorier, élus...)

Monsieur le Maire expose le contenu de la convention dont le modèle est joint à la présente délibération et demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer ce document.

**Le Conseil Municipal, par vote à main levée**

- décide de bénéficier de la prestation « paie à façon du Centre de Gestion de la F.P.T. de la Charente
- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente la convention dont le contenu a été exposé
- décide d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de ladite convention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

À Brigueuil le 11 avril 2025

le Maire  
Robert ROUGIER  
(Charente)